

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

I. LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ

A. Attractivité, économie, emploi

1. Soutenir l'économie locale et renforcer l'attractivité
2. Favoriser l'emploi et l'orientation
3. Tourisme, attractivité culturelle et valorisation du territoire
4. Chiffres clés

B. Accélérer la transition écologique grâce au PCAET

1. Le Projet Alimentaire Territorial
2. Le Contrat de Relance et de Transition Écologique
3. Le plan de sobriété énergétique
4. Le plan de mobilité simplifié

C. Urbanisme, foncier et habitat

D. Petite enfance, enfance et jeunesse

1. La Convention Territoriale Globale
2. Les actions complémentaires des services petite enfance, enfance et jeunesse

E. Politique de l'eau

1. Assainissement
2. Ruissellement GEMAPI

F. Les services à la population

1. Maisons France Services
2. Résidence Autonomie Jean Guenier
3. Aide à domicile

G. Sport et vie associative

H. Médiation numérique

II. L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITÉ

A. Les ressources humaines

1. Effectif
2. Caractéristiques des agents permanents
3. Temps de travail des agents permanents
4. Pyramide des âges
5. Équivalent temps plein rémunéré
6. Positions particulières
7. Mouvements
8. Evolution professionnelle
9. Sanctions disciplinaires
10. Budget et rémunérations
11. Absences
12. Handicap
13. Prévention et risques professionnels
14. Formation
15. Action sociale et protection sociale complémentaire
16. Relations sociales

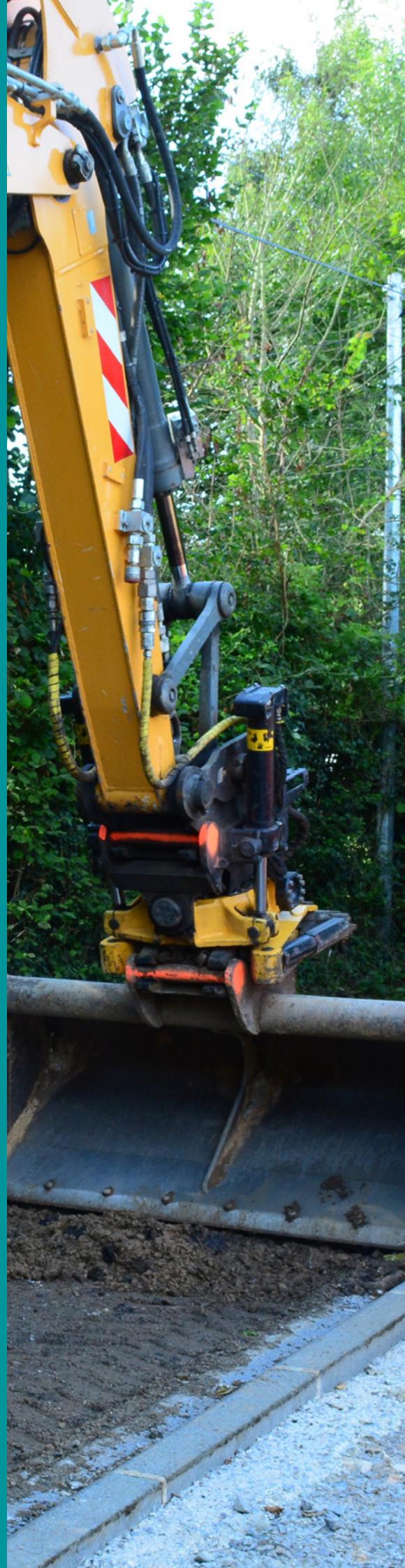
B. Bâtiments et patrimoine

C. L'organisation institutionnelle

D. Le compte administratif 2024

1. Les évolutions en matière de dépenses et de recettes
2. Encours de la dette

I. LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ



A. ATTRACTIVITÉ, ÉCONOMIE, EMPLOI

1. Soutenir l'économie locale et renforcer l'attractivité

2024 a marqué une nouvelle étape dans la stratégie économique de RoumoisSeine. L'année a été rythmée par des projets structurants et des partenariats ambitieux, destinés à conforter l'ancrage du territoire dans les dynamiques régionales et à répondre aux besoins concrets des entreprises et des habitants.

Aménagement et foncier économique :

La collectivité a poursuivi son engagement en faveur de zones d'activités attractives, avec des études et travaux d'aménagement pour les sites de Bosroumois, Bourneville-Sainte-Croix et la Zone des Portes Sud à Bourg-Achard. Trois parcelles ont été cédées (Parc du Roumois et ZA de Thuit-Anger) pour l'implantation de nouvelles entreprises, preuve d'un territoire qui attire et se développe.

Partenariats et réseaux :

Roumois Seine a renforcé son implication dans les dispositifs régionaux et nationaux : labellisation Territoire d'Industrie Axe Seine, adhésion à Normandie Energies, participation au collectif logistique fluviale Axe Seine. Ces partenariats ouvrent de nouvelles perspectives pour le développement durable et compétitif du territoire.

Entrepreneuriat et innovation :

En 2024, cinq entreprises locales ont bénéficié d'un financement grâce à la convention avec Initiative Eure. Le Club des Entrepreneurs a organisé une rencontre sur la reprise d'entreprise, et un projet innovant autour de la combustion de l'hydrogène a été accompagné avec l'Etat et l'AD Normandie.

2. Favoriser l'emploi et l'orientation

L'accès à l'emploi et à la formation demeure une priorité forte du territoire. En véritable chef d'orchestre, la collectivité joue un rôle de facilitatrice entre les acteurs économiques, les établissements scolaires et les demandeurs d'emploi.

L'année a été marquée par le succès de l'événement « Les Métiers en Tournée », organisé à Bourg-Achard. Ce rendez-vous a réuni 1 200 participants, dont 1 130 collégiens venus découvrir 13 pôles métiers grâce à la mobilisation de nombreux professionnels et partenaires.

La dynamique de concertation s'est également poursuivie autour des besoins en compétences dans le secteur du BTP, en lien étroit avec l'Éducation nationale, les chambres consulaires et les branches professionnelles. Ces échanges visent à mieux adapter les parcours de formation aux réalités économiques locales.

Toujours dans une logique de proximité, la collectivité a accueilli sur son territoire le Job Tour de l'Eure et le Café des possibles, en partenariat avec France Travail, renforçant ainsi les liens entre recruteurs et candidats.

Enfin, la mise en place du Comité Local Pour l'Emploi (CLPE) a marqué une étape importante dans la nouvelle gouvernance de l'emploi à l'échelle de l'arrondissement de Bernay. Cette instance stratégique permet désormais d'ajuster les politiques d'insertion et de formation aux besoins spécifiques du territoire, dans une logique de coopération et d'efficacité.

3. Tourisme, attractivité culturelle et valorisation du territoire

Les richesses patrimoniales et naturelles de Roumois Seine continuent de séduire. Avec plus de 20 000 visiteurs recensés dans les musées et sites emblématiques, l'année 2024 confirme le rôle du tourisme comme levier majeur d'attractivité et d'identité territoriale.

Parmi les réalisations marquantes, la création du 17ème circuit d'intérêt communautaire, intitulé « Elbeuf et les Portes du Roumois », a permis d'enrichir encore l'offre touristique. La communication a, elle aussi, franchi une nouvelle étape avec le lancement du compte Instagram "Destination Roumois", vitrine numérique dédiée à la promotion du territoire.

Les équipes ont également multiplié les actions de valorisation : accueils presse, participations à des salons touristiques, et présence accrue lors des grands rendez-vous culturels tels que Pierre en Lumière, la Fête de la Musique ou les Nuits de l'Estuaire.

Ces initiatives participent toutes à un même objectif : renforcer la visibilité du territoire et affirmer son identité entre patrimoine, nature et modernité.

L'année 2024 a été marquée par de belles actions de communication destinées à renforcer le lien avec les habitants et à valoriser l'image du territoire.

Au printemps, la Communauté de Communes a organisé « Anima'Rando », une randonnée ludique et familiale sur le Circuit des Potiers à Grand Bourgtheroulde. Placée sous le signe de la découverte des mares, cette animation conviviale a réuni près de 70 participants, mêlant sport, nature et sensibilisation environnementale.

Côté information, le premier magazine semestriel "Le Roumois

Seine" a vu le jour. Distribué sur l'ensemble du territoire, il offre un nouveau support de proximité permettant de mieux faire connaître les actions communautaires, les projets en cours et les services proposés aux habitants.

Enfin, une vidéo de présentation du territoire a été conçue afin de promouvoir les atouts de Roumois Seine et de renforcer son attractivité auprès des habitants, des partenaires et des nouveaux arrivants. Ce support constitue désormais un outil de valorisation moderne et fédérateur, au service de la communication institutionnelle et du rayonnement du territoire.

4. Chiffres clés

- 906 420 nuitées touristiques, dont 205 255 par des visiteurs étrangers.
- 5 entreprises financées via Initiative Eure.
- 1 200 personnes accueillies lors des « Métiers en Tournée ».
- 3 parcelles cédées pour l'implantation de nouvelles activités économiques.

B. Accélérer la transition écologique grâce au PCAET

Transition écologique : coconstruire la trajectoire 2050

En 2024, la collectivité a franchi une étape déterminante dans la construction collective de sa trajectoire écologique à horizon 2050.

L'année a débuté par un atelier de concertation du PCAET, intitulé « Imaginez le Roumois Seine de 2050 », organisé en mars 2024. Cet exercice prospectif a permis aux participants – élus, partenaires et habitants – d'imaginer les futurs possibles du territoire et de nourrir la réflexion stratégique.

En juin, un séminaire dédié aux élus

a poursuivi cette dynamique en travaillant sur l'élaboration du plan d'action, avant l'organisation d'un atelier "Fresque de la Renaissance écologique", destiné à sensibiliser et fédérer autour d'une vision commune de la transition.

Cette démarche participative a abouti en décembre 2024 à l'approbation du PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial), structuré autour de 7 axes stratégiques et 30 actions majeures.

Parallèlement, une évaluation de l'impact du plan sur la qualité de l'air, menée en partenariat avec Atmo Normandie, a permis de définir les bases d'un futur Plan d'Action en Faveur de la Qualité de l'Air (PAQA).

2024 a également été marquée par un appui technique aux communes dans la définition de leurs Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR), en lien avec le CEREMA et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

Enfin, la collectivité a initié une expérimentation de gestion différenciée sur certaines de ses parcelles, en privilégiant la fauche tardive, pour favoriser la biodiversité et préserver les ressources naturelles.

1. Le Projet Alimentaire Territorial

Vers une alimentation locale, durable et partagée

Fruit d'une démarche collective, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) s'impose désormais comme un cadre structurant pour penser l'alimentation de demain sur le territoire de Roumois Seine.

L'ambition est claire : favoriser une production locale, durable et accessible à tous, tout en soutenant les acteurs qui la font vivre au quotidien.

L'élaboration du document cadre s'est appuyée sur un large processus de concertation. La première étape

a consisté à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire — agriculteurs, élus, associations, institutions et habitants — pour dresser un diagnostic partagé.

Ce travail collaboratif a permis de mettre en évidence la richesse agricole du territoire, mais aussi ses fragilités et les leviers à activer pour un développement plus équilibré.

Sur la base de ce diagnostic, des orientations communes ont été définies afin de donner une vision d'ensemble du système alimentaire local. Cette réflexion stratégique a conduit à la construction d'une feuille de route opérationnelle, traduisant les ambitions du territoire en actions concrètes et mesurables.

Le Projet Alimentaire Territorial repose sur quatre axes majeurs :

1. Maintenir une agriculture locale et durable, en soutenant les exploitations et les pratiques respectueuses de l'environnement.
2. Valoriser les productions et les filières locales, pour renforcer les circuits de proximité et la reconnaissance du savoir-faire local.
3. Faciliter l'accès à une alimentation de qualité pour tous, en intégrant les dimensions éducatives, sociales et sanitaires.
4. Faire émerger une gouvernance collaborative et transversale, impliquant durablement les acteurs du territoire dans une dynamique collective.

Avec le PAT, le Roumois Seine trace ainsi une trajectoire alimentaire plus résiliente, plaçant l'humain, la qualité et le lien au territoire au cœur de son action.

2. Le Contrat de Relance et de Transition Écologique

Vers une trajectoire budgétaire soutenable

En 2024, la Communauté de Communes Roumois Seine a poursuivi la mise en œuvre de son Pacte Financier, véritable outil de pilotage stratégique. Celui-ci vise à

garantir une trajectoire budgétaire soutenable tout en maintenant un haut niveau d'investissement au service du territoire.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), qui fédère les projets de développement durable, d'innovation et de solidarité à l'échelle intercommunale. Il permet à la collectivité de mobiliser des financements publics en faveur des grands projets communautaires et de renforcer les coopérations avec les communes membres.

Des investissements au service du territoire

L'année 2024 a été marquée par la signature du Contrat de Territoire 2023–2027, fruit d'un travail concerté entre la collectivité, ses communes membres, le Département de l'Eure et la Région Normandie.

Ce contrat accompagne cinq projets communaux et trois projets intercommunaux structurants, pour une enveloppe globale de travaux estimée à 12,25 millions d'euros.

Ces investissements soutiennent des actions concrètes dans des domaines clés :

- la transition énergétique, avec la montée en puissance du PCAET et des projets liés aux énergies renouvelables ;
- les mobilités douces, à travers le déploiement des itinéraires cyclables et du Plan de Mobilité Simplifié ;
- les services publics de proximité, garants d'un aménagement équilibré du territoire.

Le financement des projets PCAET, PLUi, PAT et numériques s'inscrit pleinement dans ces orientations budgétaires, contribuant ainsi à renforcer la cohérence entre les politiques de transition, d'aménagement et de développement économique du territoire.





3. Le plan de sobriété énergétique

Dans la continuité de sa politique énergétique, la Communauté de communes Roumois Seine a mené en 2024 plusieurs études d'opportunité visant à renforcer la production locale d'énergies renouvelables.

En partenariat avec le SIEGE 27, une première étude a porté sur l'installation potentielle de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments communautaires, notamment les gymnases et les parkings. Les premiers résultats mettent en évidence un fort potentiel de production, en particulier sur le gymnase de Boissey-le-Châtel.

Parallèlement, une étude de faisabilité de chaufferies bois-énergie a été engagée, en partenariat avec Biomasse Normandie, sur les communes de Bourg-Achard et Grand Bourgtheroulde. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie plus large de diversification du mix énergétique local et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

4. Le plan de mobilité simplifié

Des mobilités actives et partagées pour un territoire en mouvement

L'année 2024 a marqué une avancée majeure dans la mise en œuvre de la politique mobilité de la Communauté de Communes Roumois Seine, avec des dispositifs concrets au service des habitants.

Lauréate du programme national AVELO 3 porté par l'ADEME, la collectivité a obtenu une enveloppe de 200 000 € destinée à financer des actions d'études, d'animation, de services et de moyens humains en faveur des mobilités actives. Ce soutien a permis d'amplifier la dynamique locale autour du vélo et du covoiturage de proximité.

Parmi les réalisations emblématiques de 2024 figure l'inauguration du dispositif Rezo Pouce au Pôle Multimodal de Thuit-Hébert.

Ce service d'autostop organisé compte déjà plus de 200 inscrits, avec un temps d'attente moyen inférieur à cinq minutes sous les panneaux. Des stands d'information ont été tenus sur plusieurs marchés du territoire pour promouvoir le dispositif, tandis qu'un défi d'autostop, organisé en juillet, a remporté un franc succès : 100 % des participants ont atteint leur destination !

Le Plan de Mobilité Simplifié, élaboré conjointement avec trois autres EPCI, a été finalisé et approuvé. Il s'articule autour de 7 axes stratégiques et 30 actions concrètes visant à optimiser l'usage de la voiture individuelle, améliorer les transports collectifs, développer les mobilités actives, encourager la multimodalité et favoriser la proximité des services.

Dans cette logique, une étude de faisabilité des axes cyclables a été conduite afin de planifier la création de 55 kilomètres de voies cyclables, pour un budget estimé à 4,5 millions d'euros. Cette étude, accompagnée de visites de terrain et d'ateliers citoyens, constitue la base du futur schéma directeur cyclable.

Les actions de sensibilisation n'ont pas été oubliées : en septembre 2025, la CCRS organisera un ciné-débat « Virage vers le Futur », autour des solutions de mobilité dans les espaces peu denses. D'autres animations, comme Mai à Vélo ou le programme Savoir Rouler à Vélo, sont d'ores et déjà en préparation pour 2025.

La collectivité a également poursuivi ses efforts pour des mobilités plus propres. Le projet de halte cyclable de Caumont, inscrit dans l'itinéraire de la Seine à Vélo, a été ajusté selon les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France.

Des recrutements dédiés à la mobilité durable

Pour soutenir cette montée en puissance, deux recrutements clés ont eu lieu en juin 2024 :

- une chargée de projets "modes actifs", dans le cadre du dispositif AVELO 3,
- et une chargée d'animation de la transition des mobilités, poste mutualisé entre quatre EPCI de l'Ouest de l'Eure.

Une flotte automobile plus respectueuse de l'environnement Enfin, la modernisation du parc automobile s'est poursuivie avec l'acquisition d'un camion benne (24 000 € TTC) et l'achat de dix véhicules électriques, venant remplacer d'anciens véhicules thermiques.

C. Urbanisme, foncier et habitat

Maison de l'Habitat : Accompagner, informer et construire le territoire de demain

La Maison de l'Habitat a confirmé en 2024 son rôle d'acteur central de l'accompagnement et de l'information des habitants. En lien avec ses partenaires, elle assure une mission essentielle de proximité, facilitant les démarches liées au logement, à la rénovation et à l'amélioration de l'habitat.

Au total, 11 permanences du CAUE, 46 de SOLIHA et 171 consultations de l'ADIL ont été réalisées, dont 13 en présentiel. Ces chiffres traduisent une fréquentation en hausse et un besoin croissant d'accompagnement personnalisé.

Le Pôle d'instruction communautaire a poursuivi son activité soutenue avec 520 actes d'urbanisme instruits, 1 600 appels traités, 110 rendez-vous avec les pétitionnaires et 95 déclarations d'intention d'aliéner.

L'année a également été marquée par la poursuite de la dématérialisation des procédures, la formation des secrétaires de mairie

et l'élaboration d'un guide pratique destiné à simplifier les démarches d'autorisation d'urbanisme pour les usagers.

Sur le plan stratégique, un contrat de mixité sociale a été élaboré pour les communes de Grand-Bourgtheroulde et Bosroumois, dans le cadre de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), afin d'encourager la production de logements sociaux et l'équilibre résidentiel du territoire.

Le PLUi : un outil stratégique en concertation avec les communes

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) s'est poursuivie dans une démarche de concertation étroite avec les communes. Entre janvier et mai 2024, 29 rencontres communales ont permis d'échanger sur la définition des enveloppes urbaines et les orientations de développement à long terme.

Afin d'accompagner la phase réglementaire, un livret d'information a été diffusé en mars 2024 et une exposition itinérante, intitulée « Le PLUi mode d'emploi », a circulé dans huit communes d'avril à septembre, contribuant à informer les habitants sur les enjeux de ce document structurant.

Le séminaire du 20 juin 2024, réunissant 45 élus représentant 32 communes, a permis d'aborder la déclinaison locale de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et la planification des futurs logements.

D'autres temps forts ont jalonné l'année : les rencontres techniques avec VE2A les 13 et 14 novembre (88 élus, 37 communes représentées), la conférence des maires dédiée au PADD le 18 novembre, ainsi qu'une réunion d'information auprès des secrétaires de mairie le 6 décembre.

Enfin, le Conseil communautaire du 16 décembre a débattu des orientations

du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), dans la continuité d'un travail collectif soutenu par deux comités techniques et six comités de pilotage internes consacrés au zonage, aux OAP et à la mise à jour du PADD.

D. Petite enfance, enfance et jeunesse

Accompagner les familles, éveiller les enfants, révéler les jeunes talents du territoire

Les services dédiés à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse jouent un rôle essentiel dans la qualité de vie et l'attractivité du territoire.

Ils traduisent la volonté de la collectivité d'offrir à chaque habitant — de la naissance à l'âge adulte — un environnement bienveillant, éducatif et épanouissant.

En 2024, cette ambition s'est concrétisée à travers des actions multiples et complémentaires, menées en lien étroit avec la Caisse d'Allocations Familiales, les écoles, les associations et l'ensemble des partenaires institutionnels.

Qu'il s'agisse d'accompagner les familles dans leur parentalité, de favoriser la réussite éducative, de promouvoir l'inclusion ou d'encourager l'engagement citoyen, la Communauté de Communes s'attache à placer l'humain au cœur du projet éducatif local.

Cette dynamique, inscrite dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, s'appuie sur la créativité et la mobilisation des équipes, mais aussi sur une vision commune : faire de Roumois Seine un territoire où chaque enfant peut grandir, apprendre et s'épanouir pleinement.

1. La Convention Territoriale Globale

Construire un territoire plus solidaire et cohérent dans ses services à la population

Signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Convention Territoriale Globale (CTG) structure

le partenariat entre la Communauté de Communes Roumois Seine et ses acteurs sociaux autour d'un objectif commun : renforcer la qualité, la cohérence et l'accessibilité des services à la population.

Véritable cadre stratégique partagé, la CTG s'appuie sur une gouvernance transversale et une dynamique de coopération interservices. En 2024, plusieurs actions fortes ont été engagées autour de cinq grandes thématiques :

PARENTALITÉ

Le soutien à la parentalité constitue un axe prioritaire de la CTG. L'année a vu la création du Relais Petite Enfance (RPE) de Bourneville-Sainte-Croix, avec la mise en place d'un RPE itinérant devenu pleinement fonctionnel à partir de décembre 2024.

Les premiers ateliers sont programmés dès mars 2025. Un questionnaire de recensement des besoins des familles, coconstruit avec les partenaires du territoire, a été finalisé en 2024 et diffusé au premier trimestre 2025.

Enfin, un projet de Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) itinérant, également envisagé comme une Maison des Familles, a fait l'objet d'une phase d'étude et de prospection, incluant des visites d'autres structures et des premières expérimentations sur plusieurs communes.

CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Dans le prolongement des politiques enfance-jeunesse, la CTG accompagne la mise en place d'une charte éducative territoriale, aujourd'hui déployée dans 21 écoles sur 25, avec une première évaluation prévue en juin 2025.

L'offre de formation interne a par ailleurs été consolidée : 11 sessions ont été proposées au premier semestre 2024, réunissant 126 agents.

Les passerelles entre les structures

SMA (Structure Multi-Accueils) et ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) se sont renforcées avec 12 dispositifs actifs autour des émotions et des compétences psychosociales, accompagnés de formations spécifiques.

La labellisation E3D (Établissement en Démarche de Développement Durable) poursuit son déploiement : le diagnostic et le plan d'actions sont désormais finalisés, en attente de validation officielle par la DRAJES.

SANTÉ ET HANDICAP

L'inclusion et le bien-être des enfants à besoins spécifiques ont fait l'objet d'un engagement concret. Une charte d'accueil a été rédigée en 2024 avec dix partenaires et sera mise en œuvre dès janvier 2025, accompagnée d'un protocole d'accueil individualisé.

Déjà, six familles ont pu bénéficier d'un accompagnement au premier trimestre 2025.

Pour soutenir les équipes, 11 agents du secteur enfance et 14 de la petite enfance ont été formés aux thématiques du handicap, de l'autisme et du secourisme.

Les structures se sont également équipées en matériel adapté : malles sensorielles, tables PMR et outils d'auto-régulation, dont le déploiement se poursuivra en 2025.

INCLUSION NUMÉRIQUE ET ACCÈS AUX DROITS

L'inclusion numérique, enjeu clé de la cohésion sociale, s'est traduite par plusieurs actions structurantes.

Une cartographie complète de l'inclusion numérique a été réalisée, couvrant 20 communes et 17 associations, avec 16 lieux identifiés sur le territoire. Les données seront prochainement valorisées via une plateforme Opendatasoft en cours de développement.

Les conseillers ont animé 77 ateliers de formation numérique réunissant 360 participants, dont 80 % de seniors, ainsi que 41 accompagnements individuels.

Les Espaces France Services ont,

de leur côté, proposé des ateliers institutionnels ayant accueilli 37 participants (ateliers pratiques et sessions d'information).

La CTG a également soutenu plusieurs événements de sensibilisation, parmi lesquels le MAIF Tour, qui a rassemblé 432 participants autour de la parentalité numérique, et le salon R numérique, ayant accueilli 362 visiteurs, 15 activités et 6 partenaires.

JEUNESSE ET CITOYENNETÉ

Pour encourager l'engagement des jeunes, deux dispositifs innovants ont été conçus en 2024.

Le Permis citoyen offre une aide pouvant atteindre 1 400 € à 10 jeunes, en contrepartie d'heures de bénévolat ou d'actions citoyennes.

Le BAFA citoyen, quant à lui, permet à 15 jeunes de bénéficier d'un soutien de 600 € pour financer leur formation, en échange d'heures d'animation dans les structures locales.

Les perspectives 2025 prévoient la finalisation du Fonds Initiative Jeune (FIJ séjour), la prospection pour la création d'un Point Information Jeunes (PIJ/PAJ), ainsi que la conduite d'une enquête jeunesse suivie de temps de concertation dédiés aux jeunes du territoire.

En conjuguant accompagnement social, éducation, inclusion numérique et participation citoyenne, la Convention Territoriale Globale incarne la volonté de la collectivité de faire du service à la population un levier d'équité et de cohésion territoriale.

2. Les actions complémentaires des services petite enfance, enfance et jeunesse

Tout au long de l'année, les services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse ont poursuivi une dynamique riche et inventive, au service du bien-être, de l'éveil et de l'épanouissement des enfants et des familles du territoire.

De nombreux ateliers thématiques ont été proposés

dans les structures : compostage, grainothèque, installation de récupérateurs d'eau, création de potagers, yoga, diététique... autant d'initiatives favorisant à la fois la sensibilisation environnementale, le bien-être et la convivialité.

La parentalité est restée au cœur des actions avec 44 animations dédiées dans les centres de loisirs : petits-déjeuners partagés, soirées familles ou ateliers parents-enfants ont permis de renforcer les liens entre les familles et les équipes éducatives.

Cinq accueils de loisirs (ALSH) se sont engagés dans une démarche écoresponsable, accompagnés par la MJC de Bernay, dans le cadre de la labellisation E3D (Établissement en Démarche de Développement Durable).

Les actions en direction de la petite enfance ont également été nombreuses : 30 interventions menées en lien avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI), centrées sur le développement de l'enfant.

La Semaine de la Petite Enfance a réuni 150 participants autour d'une matinée conviviale mêlant espaces sensoriels, yoga, ateliers zumbini et conférences, confirmant le succès grandissant de cet événement annuel.

La Journée nationale des assistants maternels, quant à elle, a rassemblé 28 professionnels à l'édition 2024.

En parallèle, la collectivité a apporté son soutien à trois projets CAF labellisés et financés : ateliers parentalité, R de Numérique et MAIF Tour.

Côté jeunesse, le dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) a été déployé au collège de Bourg-Achard, accompagnant 11 jeunes, tandis que les projets pour les autres établissements ont été reportés.

Les livrets de stage pour les élèves de 3^e et 2^{nde} ont permis à 10

jeunes de découvrir les métiers de la collectivité, grâce à la mobilisation de 6 services proposant 26 stages au total.

Afin de soutenir la montée en compétences des équipes, la direction Enfance-Jeunesse a encouragé la formation avec 10 sessions BAFA, 4 BAFD et 1 BPJEPs en 2024, contribuant à limiter le turn-over et à renforcer la qualité de l'encadrement.

L'inclusion et la sensibilisation au handicap se sont poursuivies à travers 5 actions dédiées : opérations "chaussettes dépareillées", fresques collaboratives, campagnes d'information et supports de communication grand public.

Le programme "Mon Sport, ma Santé" a quant à lui permis la réalisation de 22 actions, dont un temps fort autour de l'Eurofoot 2024, rassemblant 105 enfants autour des valeurs d'inclusion et de fair-play.

Sur le volet numérique, la feuille de route "France Numérique Ensemble" a progressé avec 5 réunions de pilotage et la préparation des fiches actions pour 2025.

L'itinérance prévention numérique, portée notamment à l'occasion du Safer Internet Day ou de la Semaine de la Presse, a touché plus de 1 000 enfants dans les accueils de loisirs du territoire.

Enfin, la sécurité des plus jeunes a également fait l'objet d'une attention particulière avec la sécurisation complète de la clôture du parc de la crèche "La Forêt enchantée" par le service bâtiments, garantissant un cadre d'accueil serein et sécurisé.





E. Politique de l'eau

Protéger, gérer et valoriser une ressource vitale

L'eau est un bien commun, au cœur des enjeux environnementaux, sanitaires et territoriaux.

Consciente de cette responsabilité, la Communauté de Communes Roumois Seine déploie une véritable politique intégrée de l'eau, alliant performance technique, prévention des risques et valorisation des milieux naturels.

Sous l'impulsion de ses services et de ses partenaires, la collectivité œuvre pour une gestion équilibrée et durable de la ressource, depuis la collecte et le traitement des eaux usées jusqu'à la préservation des zones humides et des réseaux naturels.

Cette approche globale s'articule autour de deux piliers :

- le Service Assainissement, garant de la qualité des eaux et du bon fonctionnement des réseaux ;
- et la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), centrée sur la protection des milieux et la maîtrise du ruissellement.

1. Assainissement

Des réseaux performants au service de la qualité de l'eau

Garantir un service public efficace et durable constitue une priorité pour la Communauté de Communes Roumois Seine. En partenariat avec la SAUR, la collectivité a poursuivi en 2024 l'optimisation et la modernisation de ses réseaux d'assainissement, avec des résultats significatifs à la clé. Ainsi, 391 583€ de travaux de renouvellement ont été engagés.

Sur l'année, 611 046 m³ d'effluents ont été traités, pour 179,9 tonnes de boues évacuées. Les équipes ont

également assuré le nettoyage de 9 628 mètres linéaires de réseaux, et réalisé 45 interventions de débouchage sur les collecteurs, garantissant ainsi la performance et la sécurité des ouvrages.

Le suivi de la relation usagers demeure une composante essentielle du service : 316 réclamations ont concerné l'assainissement collectif, et 988 le non-collectif. Ces sollicitations, traitées en lien avec la SAUR, participent à une meilleure réactivité et à une amélioration continue de la qualité de service.

Une gestion renforcée et des opérations structurantes

L'année a également été marquée par 539 instructions d'avis d'urbanisme, traduisant l'activité soutenue du territoire.

Les services poursuivent le renforcement du suivi d'exploitation délégué, accompagné de la mise en œuvre d'un plan d'actions de 201 mesures, visant à fiabiliser les réseaux et à optimiser les interventions.

Parmi les réalisations concrètes :

- le remplacement de 22 fontes de voirie,
- la mise en place d'un programme d'entretien externalisé des espaces verts,
- le renforcement des moyens humains et matériels dédiés au contrôle des installations en domaine privé,
- la mise en place du contrôle de raccordement externalisé confié à la SAUR,
- et la création de 17 nouveaux branchements d'assainissement collectif.

Des investissements ciblés pour la performance environnementale

Les travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement à Bourneville-Sainte-Croix constituent une opération majeure de l'année : Les interventions ont

concerné 350 mètres linéaires en tranchée ouverte (route de Quillebeuf) et 455 mètres linéaires par chemisage dans le centre-bourg.

Le montant total de l'opération s'élève à 401 895 € HT, dont 160 000 € financés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (soit 40 %).

Le service a également conduit une étude interne en vue du renouvellement du logiciel métier Assainissement, afin d'améliorer le suivi technique et la gestion des données.

Sur le site de Hauville, des travaux de réhabilitation des berges des lagunes ont été menés, complétés par une bathymétrie complète des bassins, garantissant une connaissance fine de leur état et de leur capacité.

Enfin, 22 contrôles de travaux de raccordement en domaine privé ont été effectués sur la commune de Saint-Ouen-de-Thouberville, témoignant du suivi rigoureux mené sur le terrain.

Avec une approche à la fois technique et proactive, le service Assainissement poursuit sa mission essentielle : protéger les milieux naturels, garantir la qualité des eaux et assurer la fiabilité des réseaux, au bénéfice durable des habitants et de l'environnement.

2. Ruissellement et GEMAPI

Prévenir, diagnostiquer et restaurer pour un territoire résilient

Face à la multiplication des épisodes pluvieux intenses, la collectivité renforce chaque année ses actions de prévention du ruissellement et d'entretien des réseaux hydrauliques.

En 2024, 24 visites de terrain ont été menées, à la demande d'habitants ou de communes signalant un dysfonctionnement.

Un diagnostic complet du fossé d'assainissement pluvial (DOUR) a par ailleurs été réalisé, couvrant 9 150 mètres linéaires sur huit communes impactées par les précipitations exceptionnelles de novembre 2024.

Pour renforcer la culture du risque et partager les retours d'expérience, un séminaire dédié au ruissellement s'est tenu le 20 novembre 2024, réunissant 31 participants, dont 26 élus représentant 23 communes. En parallèle, 610 expertises techniques ont été réalisées en lien avec les dossiers d'urbanisme, révélant une hausse de 14 % des surfaces imperméabilisées par rapport à 2023 — un indicateur clé pour anticiper les futurs besoins en gestion des eaux pluviales.

Les mares : un patrimoine naturel à restaurer et valoriser

Véritables réservoirs de biodiversité et régulateurs naturels du cycle de l'eau, les mares occupent une place centrale dans la politique environnementale de la collectivité.

En 2024, 200 inventaires naturalistes ont été réalisés (amphibiens, flore, odonates), permettant de caractériser 90 nouvelles mares sur le territoire.

Les actions de restauration se sont poursuivies à un rythme soutenu : 11 mares restaurées sur 7 communes, dont 4 communales, 2 intercommunales et 5 privées. Ces opérations ont nécessité l'évacuation de plus de 915 m³ de matériaux, l'abattage de 60 arbres et le retrait de 471 m³ de végétation envahissante.

La mobilisation des habitants s'est également renforcée grâce à 3 chantiers participatifs ayant réuni 17 volontaires, et à 35 animations de sensibilisation, dont 20 en milieu scolaire, touchant plus de 500 personnes. Enfin, une campagne de lutte contre les espèces exotiques envahissantes a été menée sur 8

mares, contribuant à préserver l'équilibre écologique des zones humides locales.

F. Les services à la population

1. Maisons France Services

Un service de proximité en croissance

En 2024, l'activité des Espaces France Services (EFS) a continué de progresser : 13 513 démarches ont été réalisées, contre 12 139 en 2023, soit une hausse de plus de 11 %. En moyenne, chaque jour, 54 accompagnements ont été assurés par les conseillers.

La période de déclaration des impôts reste particulièrement dense, avec un pic d'activité au printemps.

Cette progression confirme l'efficacité de la communication menée dans les communes du territoire ; elle a permis d'attirer de nouveaux usagers.

Nature des démarches

Les demandes les plus fréquentes concernent :

- la CNAV / CARSAT (notamment les retraites),
- les impôts,
- les demandes de logement social.

Certaines interventions nécessitent un suivi long : un dossier de retraite peut exiger jusqu'à trois rendez-vous d'une heure, tandis qu'une demande de carte grise est réglée en une seule rencontre.

Les partenaires locaux représentent environ 15 % de l'activité, avec en tête l'Agirc-Arrco (permanences conventionnées), la MDPH 27 (constitution des dossiers) et les demandes de logement social.

De plus, les mairies orientent de plus en plus d'usagers vers les EFS pour des démarches qu'elles réalisaient auparavant elles-mêmes.

Enfin, la Maison de l'Habitat, portée par la CCRS, complète cette offre en accompagnant les habitants sur

« Ma Prim'Rénov » et « Ma Prime Adapt ».

Animations et partenariats 2024

- Participation à la commission « Services à la personne ».
- Forum « R de numérique » (7 décembre).
- Organisation du séminaire départemental des EFS de l'Eure (19 décembre).
- Participation à l'opération « Cap Retraite » avec la CARSAT (30 mai).

Les Journées Portes Ouvertes (14 au 18 octobre) ont permis de faire découvrir les services à travers un programme d'ateliers, de rencontres thématiques et de moments conviviaux, en lien avec plusieurs partenaires.

Communication et visibilité

Les Espaces France Services se sont appuyés en 2024 sur :

- les campagnes nationales (ANCT) et locales (radio, presse),
- la réédition d'un flyer interne (horaires, présentation des services),
- une distribution ciblée dans les communes et les mairies,
- de nouveaux supports de signalétique fournis par la Préfecture (oriflammes et panneaux),
- une présence renforcée sur les réseaux sociaux (Facebook, Panneau Pocket).

Lors des événements organisés par la collectivité, France Services a assuré une présence directe ou une diffusion de ses supports de communication.

2. Résidence Autonomie Jean Guenier

La Résidence autonomie Jean Guenier poursuit sa dynamique d'amélioration continue afin d'offrir aux résidents un environnement sécurisé, confortable et adapté à leurs besoins, tout en favorisant le lien social et l'autonomie.

L'année 2024 a été marquée par le renouvellement du Conseil de la Vie Sociale (CVS), à l'issue duquel Madame Blanchet, représentante des familles, a été élue présidente. Quatre réunions du CVS se sont tenues en 2024, contribuant à un dialogue régulier entre résidents, familles et gestionnaire.

Sur le plan immobilier, les services communautaires ont poursuivi un programme soutenu de travaux. Le service bâtiment est intervenu à 211 reprises au sein de la résidence, permettant notamment la rénovation complète de six appartements, contribuant à l'amélioration du confort et de la sécurité des logements.

Par ailleurs, une réorganisation du sous-sol a été engagée avec la création de box de stockage dédiés aux services de la Communauté de Communes, accompagnée de la fin de la location des places de stationnement aux résidents et aux usagers extérieurs.

La sécurisation des résidents a également constitué un axe fort de l'année avec le remplacement du système de téléalarme, devenu obsolète. De nouveaux bracelets et médailles ont été déployés auprès de 83 résidents. L'ensemble du dispositif est désormais pilotable via une application mobile, améliorant la réactivité et la gestion des alertes.

Dans un souci d'équilibre financier et après plusieurs années de stabilité tarifaire, une revalorisation des loyers et des repas a été mise en œuvre, la précédente augmentation datant de 2017.

La résidence a également poursuivi son engagement en faveur de l'inclusion numérique.

Une permanence numérique hebdomadaire, organisée chaque mercredi, permet à une quinzaine de résidents de bénéficier d'un accompagnement adapté afin de maintenir et développer leurs

usages numériques, favorisant ainsi l'autonomie et le lien avec leurs proches et les services en ligne.

Enfin, une évaluation externe, réalisée en novembre 2024, a confirmé le haut niveau de satisfaction des résidents quant au fonctionnement global de la structure. Elle a également permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration, notamment sur certains aspects bâtimentaires et sur la formalisation de procédures liées à l'accompagnement des résidents et au recueil et traitement des événements indésirables.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire a validé plusieurs documents structurants : le Plan Bleu, le contrat de séjour (réactualisé), le projet d'établissement 2022 – 2027 ainsi que le règlement de fonctionnement (réactualisé), renforçant le cadre réglementaire et organisationnel de la résidence.

3. Aide à domicile

Un accompagnement humain et structuré

Au cœur de la solidarité territoriale, le service d'Aide à domicile assure une mission essentielle : permettre à chacun de vivre chez soi dans les meilleures conditions possibles, en bénéficiant d'un accompagnement humain, professionnel et de proximité.

En 2024, 320 bénéficiaires ont été accompagnés, représentant 69 674 heures d'intervention réalisées par une équipe de 70 aides à domicile. La majorité des prestations, soit 82 %, concernent des bénéficiaires de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) versée par le Département de l'Eure. Le service contribue ainsi directement à la qualité de vie des personnes âgées ou fragilisées, tout en maintenant un lien social indispensable.

La dynamique de formation et de professionnalisation se poursuit :

7 stagiaires ont été accueillis au sein du service, et de nombreuses formations continues ont été proposées aux agents autour de thématiques essentielles telles que la bientraitance, le repérage de situations de maltraitance, l'éco-conduite ou encore la laïcité dans le service public.

Côté emploi, l'année a été marquée par la mise en place du recrutement par simulation, une méthode innovante permettant d'évaluer les aptitudes des candidats à partir de mises en situation concrètes, gage d'un recrutement plus juste et plus efficace.

Le service a également participé à plusieurs temps forts de promotion des métiers de l'accompagnement : le salon « Les Métiers en Tournée » (15 et 16 octobre) et la journée de valorisation des métiers du lien (27 juin), favorisant la rencontre entre professionnels, étudiants et partenaires de l'emploi.

Enfin, la télégestion mobile constitue le prochain grand projet du service : la mise en place d'un outil numérique sur téléphone professionnel permettra de simplifier le suivi des interventions, d'améliorer la coordination et d'assurer une meilleure traçabilité des accompagnements.

G. Sport et vie associative

Des équipements rénovés pour un territoire plus sportif et convivial

La Communauté de communes Roumois Seine poursuit son engagement en faveur du développement du sport pour tous, à travers une politique d'entretien et de modernisation ambitieuse de ses équipements.

L'année 2024 a marqué la réouverture de deux gymnases emblématiques du territoire :

- le gymnase Anquetil, remis en service après la réfection complète de sa toiture à la suite

d'un sinistre,

- et le gymnase Dannetot, rouvert à l'issue d'importants travaux de rénovation énergétique visant à améliorer la performance thermique du bâtiment et le confort des usagers.

D'autres opérations ont contribué à améliorer les conditions d'accueil des clubs et des pratiquants. Un nouveau mât d'éclairage a été installé sur le terrain de football du Thuit-Anger, renforçant la sécurité et la visibilité des entraînements en soirée. Le gymnase Benedetti a quant à lui été équipé de trois aérothermes, permettant un meilleur confort thermique pour les activités sportives hivernales.

Enfin, un relamping LED a été réalisé sur deux sites majeurs : le terrain de rugby du complexe Jean Gachassin Enfin, un relamping LED a été réalisé sur deux sites majeurs : le terrain de rugby du complexe Jean Gachassin au Thuit-de-l'Oison et le terrain de football du Thuit-Anger. Ces travaux participent à la réduction des consommations énergétiques tout en offrant un éclairage plus performant et durable.

Ces investissements traduisent la volonté de Roumois Seine de soutenir la vitalité sportive et associative du territoire, tout en inscrivant ses équipements dans une logique d'efficacité énergétique et de développement durable.

H. Médiation numérique

Accompagner, sensibiliser et sécuriser les usages du numérique

Dans un monde toujours plus connecté, la Communauté de communes Roumois Seine s'attache à rendre le numérique accessible, inclusif et sécurisé. La médiation numérique vise à permettre à chacun — habitants, élus, agents ou entreprises — de comprendre et maîtriser les outils numériques, d'en connaître les usages et les enjeux, et



d'en faire un levier d'autonomie et d'inclusion.

Le pôle numérique : vers un territoire connecté et sécurisé

L'année 2024 a marqué un tournant avec la signature de la feuille de route nationale "France Numérique Ensemble" en décembre, inscrivant la collectivité dans une stratégie nationale d'inclusion et de cybersécurité.

En parallèle, plusieurs partenariats structurants ont été engagés :

- adhésion au Campus Normandie Cyber, acteur central de la stratégie régionale "Normandie Cyber 2024" ;
- adhésion au COTER Numérique, réseau national des collectivités pour la transformation digitale.

La cybersécurité a constitué un axe fort : le 15 novembre, une sensibilisation dédiée aux élus et secrétaires de mairie, organisée avec Eure Normandie Numérique, a réuni 19 secrétaires de mairie autour des bonnes pratiques de protection des données. Un événement de sensibilisation des entreprises du territoire, en partenariat avec AD Normandie, est également en préparation pour juin 2025, dans le cadre du programme Cyberjuin.

Des actions de médiation numérique pour tous

Les conseillers numériques de la CCRS mènent un travail de terrain essentiel pour favoriser l'inclusion digitale. En 2024, ils ont animé 92 ateliers collectifs, rassemblant 861 participants, et assuré 55 accompagnements individuels, soit 916 actions d'accompagnement au total.

Leurs interventions couvrent des thématiques variées : navigation sur Internet, messagerie, bureautique, installation d'applications, protection des données et prévention des arnaques en ligne.

La formation reste un levier central : l'un des conseillers a suivi la formation au module CCP1 du diplôme de Responsable d'Espace de Médiation Numérique (REMN), consolidant ainsi les compétences locales en matière d'accompagnement numérique.

Les partenariats avec les médiathèques du territoire se sont renforcés :

- à Bourgtheroulde, deux ateliers sont désormais proposés tous les quinze jours,
- à Bourg-Achard, deux ateliers mensuels accueillent un public fidèle et varié.

Temps forts et sensibilisation

L'année 2024 a été rythmée par plusieurs événements fédérateurs :

- le MAIF Numérique Éthique Tour à Bourneville-Sainte-Croix (avril 2024), qui a réuni 432 participants, dont de nombreux élèves et familles ;
- le Numérique Été Tour, avec 11 accueils de loisirs visités et plus de 800 enfants et jeunes sensibilisés aux usages responsables ;
- la participation au Cybermois, en octobre, qui a permis de sensibiliser 40 collaborateurs de la collectivité à la cybersécurité ;
- le Salon R numérique, en décembre au centre Gilbert Martin de Grand Bourgtheroulde, qui a accueilli 370 visiteurs, dont 260 scolaires.

La collectivité a également intégré le réseau des ambassadeurs "Internet sans crainte" et obtenu le label CAF "Parents, parlons numérique", confirmant la reconnaissance de son action auprès des familles.

Ressources et inclusion

Un catalogue de ressources partagées est mis à disposition des services, avec plus de 80 fiches emprunts enregistrées en 2024.





II. L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITÉ

A. Les ressources humaines

Le présent chapitre propose une synthèse des principaux indicateurs des ressources humaines de la Communauté de Communes Roumois Seine pour l'année 2024, issus du Rapport Social Unique.

Il dresse un état des lieux structuré des effectifs, des conditions d'emploi, des parcours professionnels, de la formation, de la prévention des risques et du dialogue social.

1. Effectif

Au 31 décembre 2024, la Communauté de Communes Roumois Seine emploie 398 agents. Ces effectifs se répartissent comme suit :

- 166 fonctionnaires, soit **41 %** de l'effectif total,
- 162 contractuels permanents, soit **42 %**,
- 70 contractuels non permanents, soit **18 %**.

Parmi les contractuels permanents, **29 % sont en contrat à durée indéterminée (CDI)**.

La collectivité compte par ailleurs **2 agents occupant un emploi fonctionnel, dont un agent contractuel**.

S'agissant des emplois non permanents, **97 %** des agents ont été recrutés comme saisonniers ou occasionnels.

En 2024, **aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire** ne sont intervenus au sein de la collectivité.

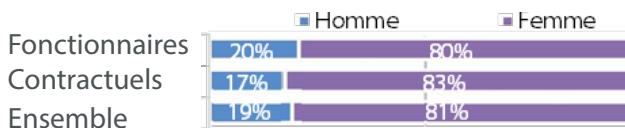
2. Caractéristiques des agents permanents

Les agents permanents relèvent majoritairement de la catégorie C (84%), tandis que les catégories A et B représentent une part plus restreinte des effectifs : respectivement, 7% et 9%.

Répartition par filière et par statut :

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%	10%	17%
Technique	30%	14%	22%
Culturelle			
Sportive	1%		0%
Médico-sociale	25%	21%	23%
Police			
Incendie			
Animation	20%	55%	38%
Total	100%	100%	100%

Répartition par genre et par statut :



3. Temps de travail des agents permanents

Temps complet et temps non complet

Chez les **fonctionnaires**, **70 %** des agents exercent à **temps complet** et 30 % à temps non complet.

Chez les **contractuels permanents**, **36 % sont à temps complet** et 64 % à temps non complet.

Temps plein et temps partiel

Chez les **fonctionnaires**, **90 % travaillent à temps plein** et 10 % à temps partiel.

Chez les **contractuels permanents**, **93 % sont à temps plein** et 7 % à temps partiel.

Filières les plus concernées par le temps non complet

Les quatre filières les plus concernées par le temps non complet sont :

- Filière médico-sociale : 76 % des fonctionnaires et 82 % des contractuels,
- Filière animation : 26 % des fonctionnaires et 76 % des contractuels,
- Filière technique : 16 % des fonctionnaires et 35 % des contractuels,
- Filière administrative : 3 % des fonctionnaires et 0 % des contractuels.

Temps partiel selon le genre

Le temps partiel concerne **2 % des hommes et 12 % des femmes** parmi les agents permanents.

4. Pyramide des âges

L'âge moyen des agents de la collectivité est de **43,43 ans**.

Il s'établit à 48,34 ans pour les fonctionnaires et à 38,40 ans pour les agents contractuels.

La répartition des agents sur emploi permanent par tranche d'âge est la suivante :

- 16 % ont moins de 30 ans (dont 13% de femmes et 3% d'hommes),
- 49 % ont entre 30 et 49 ans (dont 40% de femmes et 9% d'hommes),
- 34 % ont 50 ans et plus (dont 28% de femmes et 6% d'hommes).

5. Équivalent temps plein rémunéré (ETPR)

En 2024, la collectivité comptabilise 371,48 équivalents temps plein rémunérés (ETPR), répartis comme suit :

- 176,55 fonctionnaires,
- 141,63 contractuels permanents,
- 53,30 contractuels non permanents.

Le volume total d'heures travaillées et rémunérées sur l'année 2024

s'élève à **676 094 heures**.

Répartition des ETPR permanents par catégorie hiérarchique :

- Catégorie A : 22,96 ETPR,
- Catégorie B : 30,06 ETPR,
- Catégorie C : 265,16 ETPR.

6. Positions particulières

Au cours de l'année 2024 :

- 17 agents sont en position de disponibilité,
- 1 agent est détaché dans la collectivité et est originaire d'une autre structure,
- 2 agents sont détachés au sein de la collectivité,
- 1 agent est détaché dans une autre structure,
- 10 agents se trouvent dans d'autres situations administratives (disponibilité d'office, congé spécial ou hors cadre).

7. Mouvements

En 2024, la collectivité a enregistré **58 arrivées et 34 départs d'agents permanents**.

L'effectif physique théorique au 31 décembre **2023 était de 304 agents**, tandis que l'effectif physique au 31 décembre **2024 s'élève à 328 agents**.

Les arrivées d'agents permanents sont constituées à **86 % de recrutements de contractuels, dont 7 % correspondent à des remplacements**.

Principales causes de départ d'agents permanents :

Départ à la retraite	29%
Mutation	24%
Démission	21%
Fin de contrats dont remplaçants	21%
Fin de détachement	3%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents :

Arrivées de contractuels	86%
Remplacements (contractuels)	7%
Recrutement direct	3%
Voie de mutation	2%
Réintégration et retour	2%

8. Evolution professionnelle

En 2024 :

- Aucun agent n'a bénéficié d'une promotion interne sans examen professionnelle.
- 1 agent, déjà fonctionnaire au sein de la collectivité, a été nommé à la suite de la réussite à un concours.
- 100 % des nominations concernent des femmes,
- Aucun lauréat d'examen professionnel n'a été recensé,
- 6 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle,
- 81 avancements d'échelon et 16 avancements de grade ont été prononcés.

9. Sanctions disciplinaires

Aucune sanction disciplinaire n'a été prononcée en 2024, tous groupes confondus.

10. Budget et rémunérations

En 2024, le **budget de fonctionnement de la collectivité s'élève à 25 685 098 €**.

Les **charges de personnel représentent 11 048 343 €, soit 43,01 %** des dépenses de fonctionnement.

La **rémunération annuelle brute** des agents sur emploi permanent s'établit à **7 617 162 €**.

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,73%.



En 2024 :

- **3 645,7 heures supplémentaires** ont été réalisées et rémunérées,
- **19 114,43 heures complémentaires** ont été réalisées et rémunérées.

Le **RIFSEEP a été mis en place** pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA.

La collectivité **a adhéré au régime général d'assurance chômage** pour l'assurance chômage de ses agents contractuels.

Cette année, 10 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation chômage (anciens fonctionnaires).

11. Absences

En moyenne, les agents contractuels permanents ont connu **35,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2024**.

43,8 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé.

Aucune journée de congé supplémentaire n'a été accordée au-delà des congés légaux.

La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie.

En 2024, **41 accidents du travail** ont été déclarés, soit 10,3 accidents pour 100 agents.

La **durée moyenne d'absence consécutive par accident du travail est de 24 jours**.

12. Handicap

La collectivité emploie **21 travailleurs handicapés** sur emploi permanent et **2 travailleurs handicapés** sur emploi non permanent.

Parmi les agents sur emploi permanent :

- 71 % sont fonctionnaires,
- 95 % relèvent de la catégorie C.

13. Prévention et risques professionnels

La collectivité dispose d'une assistante de prévention.

Par ailleurs, **18 jours de formation ont été consacrés à la prévention**, aux habilitations et aux formations obligatoires.

14. Formation

En 2024, **55,5 % des agents permanents ont suivi au moins un jour de formation.**

Le volume total de formation s'élève à **559 jours** pour les agents sur emploi permanent.

Le nombre moyen de jours de formation par agent permanent est de 1,7 jour.

La répartition des jours de formation par organisme est la suivante :

- CNFPT : 27 %,
- Autres organismes : 73 %.

La répartition des jours de formation montre que **6 % des agents de catégorie A, 27 % de catégorie B et 66 % de catégorie C** ont bénéficié d'actions de formation.

15. Action sociale et protection sociale complémentaire

La participation annuelle de la collectivité à la complémentaire santé s'élève à 11 986€.

La participation annuelle pour la prévoyance s'élève à 780€.

16. Relations sociales

En 2024 :

- 7 jours de grève ont été recensés,
- 5 réunions du Comité Social Territorial se sont tenues,
- 4 réunions de la F3SCT ont été organisées.

B. Bâtiments et patrimoine

La Communauté de Communes est composée de :

- 2 Sièges administratifs (Bourg-Achard et Grand Bourgtheroulde)
- 3 Centres techniques (Bourg-Achard, Grand Bourgtheroulde et Saint-Aubin-sur-Quillebeuf)
- 13 Equipements sportifs couverts :
 - 10 gymnases
 - 3 salles de tennis
- 11 Equipements sportifs d'extérieur:
 - 4 stades de football
 - 1 terrain de rugby
 - 1 site de tir à l'arc
 - 1 aire de jeux
 - 1 piste d'athlétisme et terrain synthétique
 - 1 piste de roller
 - 2 cours de tennis extérieurs

- 1 Gîte (Panorama de Barneville-sur-Seine)
- 4 structures multi-accueils (crèches)
- 4 Relais petite enfance
- 2 accueils ados
- 25 accueils périscolaires
- 9 accueils de loisirs
- 5 Espaces France Services (Bourg-Achard, Grand-Bourgtheroulde, Bourneville-Sainte-Croix, Thuit-de-l'Oison, Amfreville-Saint-Amand)
- 2 bâtiments touristiques : le Moulin-Amour (Saint-Ouen-de-Pontcheuil) et la Maison de la Terre (Bosroumois)
- 1 Résidence Autonomie Jean Guenier

Le territoire comprend 750 km de voirie gérée par la Communauté de communes

Focus sur l'entretien, la sécurisation et la modernisation de la voirie

En 2024, la collectivité a poursuivi ses efforts pour entretenir, sécuriser et moderniser la voirie communautaire.

Parmi les actions réalisées :

- Deux campagnes de fauchage saisonnières pour le maintien de la visibilité et la sécurité des axes routiers,
- Viabilité hivernale : 209 tonnes de sel commandées pour assurer le déneigement et la sécurité des déplacements,
- Utilisation de 23 tonnes d'émulsion et 452 tonnes d'enrobé à froid pour l'entretien et la réparation des routes,
- Rénovation des voiries communautaires : environ 15 000 m² ont été réhabilités pour un montant total de 664 045 € TTC.

Des interventions spécifiques ont également été menées :

- Rue Adam (Hauville) : 15 442 € TTC pour le comblement d'un effondrement,
- Rue de l'Église (Saint-Léger-du-Gennetey) : 28 627 € TTC, suite aux dégâts causés par un orage.

Focus sur le service bâtiments

Le service bâtiments a également assuré la sécurité et la maintenance des infrastructures communautaires :

- Démolition du bâtiment face au siège de Bourg-Achard, afin de prévenir un risque d'effondrement lié à une tempête,
- 257 interventions réalisées dans les bâtiments communautaires,
- 19 sorties d'astreinte effectuées par 3 agents, garantissant la continuité et la réactivité du service.

C. L'organisation institutionnelle

La Communauté de communes Roumois Seine est composée de 68 délégués titulaires et de 24 suppléants, élus par les 40 communes membres.

Elle dispose d'un Bureau constitué du président et de 11 vice-présidents, assurant la gouvernance et la coordination des politiques intercommunales.

À ces instances s'ajoutent :

- **5 conseillers délégués de secteurs**, chargés de missions locales spécifiques,

- **7 délégués thématiques**, chacun responsable d'un domaine prioritaire :
 - » Maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie,
 - » Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnels,
 - » Développement et partenariat de l'offre touristique du territoire, coordination des associations et animation des sites touristiques,
 - » Espaces France Services, égalité femmes/hommes et jeunesse,
 - » Élaboration du schéma

directeur des mobilités intercommunales,
» Transition écologique,
» Soutien au développement de l'activité commerciale et accompagnement des entreprises.

Cette organisation permet de **répartir les compétences de manière ciblée, tout en favorisant la concertation et la cohérence des actions intercommunales sur l'ensemble du territoire.**



D. Le compte administratif 2024

Le compte administratif 2024 a pour fonction de retracer l'ensemble des mouvements budgétaires et comptables de la collectivité, c'est-à-dire l'ensemble des recettes et des dépenses de fonctionnement réalisées sur l'année 2024 dans le cadre de l'ensemble des compétences.

La Communauté de communes Roumois Seine dispose d'un budget principal et de 9 budgets annexes. Un compte administratif est dressé chaque année pour chacun de ces budgets.

1. Les évolutions en matière de dépenses et de recettes

a) Le budget principal

(1) La section de fonctionnement

Au total, les dépenses de fonctionnement s'élèvent au compte administratif à 25 685 098,20 €. Elles sont en hausse de 7,73 %, soit 1 842 153,03 € supplémentaires par rapport à 2023.

Les recettes de fonctionnement se montent quant à elles à 27 747 185,80 €, ce qui représente une hausse de 1,44 % (soit 393 709,69 € supplémentaires par rapport à 2023).

Sur le budget principal, l'épargne brute de la collectivité s'élève donc à 2 062 087,60 €. Cette épargne brute doit couvrir les opérations d'ordre, dont la principale est constituée des dotations d'amortissements qui constituent une recette d'investissement participant au financement de la section d'investissement.

Evolution des dépenses de fonctionnement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
011 - Charges à caractère général	4 916 867,15 €	5 106 601,28 €	5 617 926,57 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	9 888 304,56 €	10 441 069,86 €	11 048 343,30 €
14 - Atténuations de produits	2 517 343,57 €	2 531 676 €	2 589 518 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	385 602,46 €	499 351,56 €	652 954,25 €
65 - Autres charges de gestion courante	4 951 811,88 €	5 162 877,72 €	5 692 375,03 €
66 - Charges financières	100 746,13 €	77 910,21 €	69 605 €
67 - Charges exceptionnelles	13 445,70 €	23 458,54 €	14 376,05 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	31 531,63 €	-	-
Total des dépenses de fonctionnement	22 805 653,08 €	23 842 945,17 €	25 685 098,20 €

Evolution des recettes de fonctionnement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
013 – atténuations de charges	326 525,45 €	435 142,30 €	239 359,79 €
042 – opérations d'ordre de transferts entre sections	-	79 354,63 €	24 471 €
70 – produits de services, du domaine et ventes diverses	4 456 523,26 €	4 094 832,75 €	4 707 853,40 €
73 – impôts et taxes	17 045 059,79 €	17 965 835,72 €	18 536 827,01 €
74 – dotations et participations	3 333 927,38 €	3 526 641,79 €	3 514 975,13 €
75 – autres produits de gestion courante	314 844,38 €	665 892,97 €	437 359,80 €
77 – produits exceptionnels	346 367,31 €	585 776,62 €	286 340,34 €
Total recettes de fonctionnement	25 823 247,57 €	27 353 476,78 €	27 747 186,47 €

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Les impôts directs locaux : 5 097 770 € ;
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 398 923 € ;
- L'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : 3 28 663 € ;
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 4 705 965 € ;
- La taxe GEMAPI : 403 208 € ;
- Les attributions de compensation : 1 213 464 € ;
- Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 582 026 €
- La fraction compensatoire de la taxe sur les propriétés bâties et la taxe d'habitation s'élève à 4 220 436 €
- La fraction compensatoire de la CVAE : 1 537 606 € ;
- La dotation d'intercommunalité des EPCI : 1 542 779 € ;
- Les redevances à caractère de loisir : 1 195 737 € ;
- Les subventions de la CAF et autres partenaires : 2 248 303 € ;
- Les redevances périscolaires : 499 815 €.

(2) La section d'investissement

Evolution des dépenses d'investissement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
001 – résultat d'investissement reporté			1 253 700,67€
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	-	79 354,63 €	24 271 €
041 – opérations patrimoniales	-	145 555,63 €	-
16 – emprunts et dettes assimilées	889 290,58 €	1 431 536,01 €	1 041 359,90 €
20 – immobilisations incorporelles	394 536,55 €	241 023,11 €	145 177,45 €
204 – subventions d'équipement versées	384 676,74 €	294 373,63 €	122 374,23 €
21 – immobilisations corporelles	1 060 233,93 €	881 272,45 €	1 507 444,92 €
23 – immobilisations en cours	2 710 637,09 €	2 175 337,18 €	1 282 570,59 €
27 – autres immobilisations financières	123 611,14 €		
Total dépenses d'investissement	4 630 186,14 €	5 248 452,73 €	5 377 098,76 €

Evolution des recettes d'investissement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	385 602,46 €	499 351,56 €	652 954,25 €
041 – opérations patrimoniales	-	145 555,63 €	-
10 – dotations, fonds divers et réserves	452 443,60 €	2 116 314,12 €	2 671 927,41 €
13 – subventions d'investissement	1 664 436,27 €	933 846,33 €	715 387,61 €
26 – participations et créances	-	-	-
27 – autres immobilisations financières	123 611,12 €	578 821,89 €	274 860,94 €
Total recettes d'investissement	4 630 186,14 €	4 273 889,52 €	4 315 130,21 €

Résultat budget principal 2024

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	25 685 098,20 €	27 747 186,47 €	2 062 088,27 €
	Investissement	4 123 398,09 €	4 315 130,21 €	191 732,12 €
Reports N-1	+ Fonctionnement (002)	-	8 818 412,11 €	8 818 412,11 €
	+ Investissement (001)	1 253 700,67 €	-	- 1 253 700,67 €
=		=		
Total		31 062 196,96 €	40 880 728,79 €	9 818 531,83 €
Restes à réaliser N+1	Investissement	2 074 834,53 €	1 132 550,64 €	- 942 283,89 €
Résultat Cumulé	Fonctionnement	25 685 098,20 €	36 565 598,58 €	10 880 500,38 €
	Investissement	7 451 933,29 €	5 447 680,85 €	- 2 004 252,44 €
Total cumulé		33 137 031,49 €	42 013 279,43 €	8 876 247,94 €

b) Budget annexe « Aide à domicile »

En 2024, le versement d'une subvention du budget général vers le budget annexe « Résidence autonomie Jean-Guenier » a été nécessaire pour équilibrer le budget. Son montant de 460 000 € a été légèrement inférieur à celle versée en 2023 (490 000 €).

Les principales dépenses sur ce budget annexe ont été les suivantes en 2024 :

- Chapitre 011 : 78 880 €, les principales dépenses à caractère général sont les remboursements des frais de déplacement des aides à domicile ;
- Chapitre 012 : 2 156 999,56 € concernant les charges de personnel ;
- Ce budget n'enregistre aucun investissement en 2024 ;

Les principales recettes sur ce budget annexe ont été les suivantes en 2024 :

- Les participations du département pour 1 317 290,30 €
- Les produits des prestations : 204 408,21 € ;
- Les participations des organismes de retraite : 55 601 €.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	78 880,18 €
012	Dépenses afférentes au personnel	2 156 999,56 €
016	Dépenses afférentes à la structure	37 794,47 €
Total des dépenses de fonctionnement		2 273 674,21 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé
017	Produits de la tarification	1 904 614,24 €
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	481 894,74 €
019	Produits financiers et produits non encaissables	868,90 €
Total des recettes de fonctionnement		2 387 377,88 €

002	Excédent antérieur reporté	443 964,32 €
-----	----------------------------	--------------

Dépenses d'investissement

001	Excédent antérieur reporté en recettes d'investissement	33 965,00 €
-----	---	-------------

BA « Aide à domicile » - résultat 2024

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	2 273 674,21 €	2 387 377,88 €	113 703,67 €
	Investissement	- €	- €	- €
+		+		
Reports N-1	Fonctionnement (002)	- €	443 964,32 €	443 964,32 €
	Investissement (001)		33 965,00 €	33 965,00 €
=		=		
		Total	2 273 674,21 €	2 865 307,20 €
Restes à réaliser N+1	Investissement			- €
Résultat Cumulé	Fonctionnement	2 273 674,21 €	2 831 342,20 €	557 667,99 €
	Investissement	- €	33 965,00 €	33 965,00 €
		Total cumulé	2 273 674,21 €	2 865 307,20 €
				591 632,99 €

Aucun investissement n'a été réalisé sur le budget annexe « Aide à domicile » en 2024.

c) Budget annexe « Office du tourisme »

En 2024, une subvention d'équilibre de 110 000 € a été versée par le budget général au budget annexe « Office de tourisme ». Elle s'est élevé à 60 000 € en 2023.

Les principales dépenses prévues sur ce budget annexe ont été les suivantes en 2024 :

- Les éditions des guides touristiques et des producteurs locaux ;
- Les frais de personnel pour 80 476 € ;
- Les dépenses afférentes à la gestion du gîte de Barneville : 16 600 €.

Les principales recettes sur ce budget annexe ont été les suivantes en 2024 :

- Les locations du gîtes : 57 000 €.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé
011	Charges à caractère général	54 220,99 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	80 476,83 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 303,18 €
Total des dépenses de fonctionnement		138 001 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	54 423,25 €
75	Autres produits de gestion courante	112 058,84 €
77	Produits exceptionnels	11 484,31 €
Total des recettes de fonctionnement		177 966,40 €

002	Résultat d'exploitation reporté 2023	46 666,43 €
-----	--------------------------------------	-------------

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Restes à réaliser
21	Immobilisations corporelles	315,90 €	21 696,73 €
	Total	315,90 €	21 696,73 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Réalisé
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 303,18 €
	Total	3 303,18 €

001	Excédent d'investissement reporté 2023	6 697,59 €
-----	--	------------

BA Office de tourisme - Résultat 2024

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	138 001,00 €	177 966,40 €	39 965,40 €
	Investissement	315,90 €	3 303,18 €	2 987,28 €
Reports N-1	+ Fonctionnement (002)	-	46 666,43 €	46 666,43 €
	+ Investissement (001)	-	6 697,59 €	6 697,59 €
	=	=		
	Total	138 316,90 €	234 633,60 €	96 316,70 €
Restes à réaliser N+1	Investissement	21 696,73 €	-	- 21 696,73 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	138 001,00 €	224 632,83 €	86 631,83 €
	Investissement	22 012,63 €	10 000,77 €	- 12 011,86 €
	Total cumulé	160 013,63 €	234 633,60 €	74 619,97 €

d) Budget annexe « Autorisation du droit des sols »

Une subvention d'équilibre d'un montant de 110 000 € a été versée par le budget principal au budget annexe « Autorisations du droit des sols ». Elle s'élevait à 120 000 €.

Aucune commune n'a rejoint le service en 2023.

En 2023, le service « Autorisations du droit des sols » a traité un peu plus de 563 dossiers d'urbanisme tous actes confondus :

- 363,2 équivalents permis de construire (381 en 2023) ;
- 87 déclarations d'intention d'aliéner (DIA) contre 134 en 2023 ;
- 113 arrêtés d'alignement de voirie, contre 107 en 2023.

Les principales dépenses prévues sur ce budget annexe ont été les suivantes en 2024 :

- Les frais de personnel : 151 303 € ;
- Les frais de maintenance et hébergement du logiciel : 9 337 €.

Les principales recettes sur ce budget annexe ont été les suivantes en 2024 :

- 61 700 € correspondent aux encaissements des dépôts d'actes ;
- 7 600 € concernant les subventions.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé
011	Charges à caractère général	14 953,23 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	151 303,54 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 274 €
Total des dépenses de fonctionnement		183 530,77 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé
74	Dotations et participations	61 722,50 €
75	Autres produits de gestion courante	110 015,56 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 687,50 €
Total des recettes de fonctionnement		179 425,56 €

002	Résultat d'exploitation reporté	23 130,00 €
-----	---------------------------------	-------------

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
20	Immobilisations incorporelles	708 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 687,50 €
Total des dépenses d'investissement		8 395,50 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Réalisé
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 274 €
Total des dépenses d'investissement		17 274 €
001	Excédent d'investissement reporté	11 084,20 €

BA « Autorisations du droit des sols » - Résultat 2024

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	183 530,77 €	179 425,56 €	- 4 105,21 €
	Investissement	8 395,50 €	17 274,00 €	8 878,50 €
Reports N-1	+	+		
	Fonctionnement (002)	- €	23 130,00 €	23 130,00 €
	Investissement (001)	- €	11 084,20 €	11 084,20 €
	=	=		
	Total	191 926,27 €	230 913,76 €	38 987,49 €
Restes à réaliser N+1	Investissement	- €	- €	- €
Résultat Cumulé	Fonctionnement	183 530,77 €	202 555,56 €	19 024,79 €
	Investissement	8 395,50 €	28 358,20 €	19 962,70 €
Total cumulé		191 926,27 €	230 913,76 €	38 987,49 €

e) Budget annexe « Résidence autonomie Jean-Guenier »

En 2024, une subvention de fonctionnement d'un montant de 192 000 € a été versée par le budget principal au budget annexe « Résidence autonomie Jean-Guenier », alors qu'elle s'élevait à 30 000 € en 2023.

Les principales dépenses réalisées sur ce budget annexe ont été les suivantes en 2024 :

- 184 260 € pour le marché de restauration collective ;
- Les frais concernant l'évaluation externe : 6 500 € ;
- Les fluides 63 000 €
- 10 500 € pour le petit matériel d'entretien (plomberie, électricité...)
- Le personnel mis à disposition pour 257 000 € ;
- L'entretien du bâtiment 25 000 €, contrôles, vérifications annuelles, entretien espace vert...
- Le remboursement en capital de la dette pour un montant de 136 000 €.
- Achats de matériel pour la rénovation des logements : 32 000 €.

Les principales recettes sur ce budget annexe ont été les suivantes en 2024 :

- Les loyers : 362 000 € ;
- Le CPOM 25 200 € ;
- Les APL et la MSA : 25 800 € ;
- Les facturations des repas : 150 000 €.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	278 315,30 €
012	Dépenses afférentes au personnel	257 738,68 €
016	Dépenses afférentes à la structure	117 839,08 €
TOTAL		653 893,06 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
017	Produits de la tarification	413 410,06 €
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	363 787,03 €
019	Produits financiers et produits non encaissables	6 745,95 €
TOTAL		783 943,04 €

002	Excédent reporté 2024	73 529,40 €
-----	-----------------------	-------------

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
13	Subventions – Amortissements	6 508 €
16	Emprunts et dettes assimilées	144 209,66 €

21	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé – Immobilisations corporelles	70 348,04 €
Total		221 065,70 €

001	Déficit reporté 2022	122 076,53 €
-----	----------------------	--------------

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
10	Augmentation de capitaux propres	144 702,02 €
13	Subventions	
16	Dettes – dépôts et cautionnement	5 536,30 €
20	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé – immobilisations incorporelles	
28	Amortissement des immobilisations	83 450,80 €
Total		233 689,12 €

BA « Résidence autonomie Jean Guenier » - résultat 2024

	Dépenses	Recettes	Solde	
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	653 893,06 €	783 943,04 €	130 049,98 €
	Investissement	221 065,70 €	233 689,12 €	12 623,42 €
+		+		
Reports N-1	Fonctionnement (002)	- €	73 529,40 €	73 529,40 €
	Investissement (001)	122 076,53 €	- €	- 122 076,53 €
=		=		
Total		997 035,29 €	1 091 161,56 €	94 126,27 €
Restes à réaliser N+1	Investissement	- €	- €	- €
Résultat Cumulé	Fonctionnement	653 893,06 €	857 472,44 €	203 579,38 €
	Investissement	343 142,23 €	233 689,12 €	- 109 453,11 €
Total cumulé		997 035,29 €	1 091 161,56 €	94 126,27 €

Les principaux investissements réalisés sur ce budget annexe ont été les suivants en 2024 :

- Rénovation de logements ;
- Remplacement du système d'appels malade.

f) Budget annexe « assainissement collectif »

En 2023, une délégation de service public a été mise en place au profit de la société SAUR. Cette DSP entraîne de fortes variations dans le budget en 2024, année de plein exercice de la DSP.

Le montant des primes d'épuration est resté stable en 2024. L'encours de la dette s'élève au 1er janvier 2024 à 6 004 971,86 €.

Les principales dépenses prévues sur ce budget annexe ont été les suivantes en 2024 :

- Les curages et passage caméra dans les réseaux : 128 000 € ;
- 29 500 € pour les frais de personnel ;
- Le remboursement en capital de la dette : 382 000 €
- Matériel et outillage : 410 000 €

Les principales recettes sur ce budget annexe ont été les suivantes en 2024 :

- Les redevances : 1 210 000 € ;
- L participations pour l'assainissement collectif : 124 000 € ;
- Le FCTVA : 281 000 € ;
- Subventions de l'Agence de l'eau 274 000 €.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	162 647,02 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	29 407,84 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 431 389,44 €
65	Autres charges de gestion courante	13 886,75 €
66	Charges financières	78 926,25 €
67	Charges exceptionnelles	5 048,45 €
TOTAL		1 721 305,75 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	508 044,59 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchés	1 369 107,16 €
74	Subventions d'exploitation	23 961,55 €
75	Autres produits de gestion courante	3 616,78 €
77	Produits exceptionnels	34 775,10 €
TOTAL		1 939 505,18 €
002	Excédent reporté	2 523 620,23 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Restes à réaliser
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	508 044,59 €	
041	Opérations patrimoniales	6 000 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	503 632,05 €	
20	Immobilisations incorporelles	28 437,08 €	86 557,02 €
21	Immobilisations corporelles	34 779,50 €	11 628,92 €
23	Immobilisations en cours	417 188,72 €	30 332,53 €
45	Opérations pour compte de tiers	155 674,19 €	2 285,22 €
TOTAL		1 653 756,13 €	130 803,69 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Restes à réaliser
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 431 389,44 €	
041	Opérations patrimoniales	6 000 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	93 849,83 €	34 330,40 €
13	Subventions d'investissement	398 €	164 002 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	
45	Opérations pour compte de tiers	283 840 €	164 897,58 €
TOTAL		1 815 477,27 €	
001	Excédent reporté	848 888,66 €	363 229,98 €

BA Assainissement collectif - résultat 2024

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	1 721 305,75 €	1 939 535,18 €	218 229,43 €
	Investissement	1 653 756,13 €	1 815 477,27 €	161 721,14 €
	+	+		
Reports N-1	Fonctionnement (002)	- €	2 523 620,23 €	2 523 620,23 €
	Investissement (001)	- €	848 888,66 €	848 888,66 €
	=	=		
	Total	3 375 061,88 €	7 127 521,34 €	3 752 459,46 €

Restes à réaliser N+1	Investissement	130 803,69€	363 229,98 €	232 426,29 €
-----------------------	----------------	-------------	--------------	--------------

Résultat Cumulé	Fonctionnement	1 721 305,75 €	4 463 155,41 €	2 741 819,66 €
	Investissement	1 784 559,82 €	3 027 595,91 €	1 243 036,09 €
	Total cumulé	3 505 865,57 €	7 490 721,32 €	3 984 855,75 €

g) Budget annexe « SPANC »

Les principales dépenses prévues sur ce budget annexe ont été les suivantes en 2024 :

- Les frais de personnel : 181 000 € ;
- Achat de véhicules : 79 000 €.

Les principales recettes sur ce budget annexe ont été les suivantes en 2024 :

- Redevances : 236 000 €.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	7 521,42 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	181 422,73 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	347,50 €
65	Autres charges de gestion courante	12 676,11 €
67	Charges exceptionnelles	1 441,01 €
	TOTAL	203 408,77 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
70	Ventes produits fabriqués, prestations	236 672 €
75	Autres produits de gestion courante	60 €
77	Produits exceptionnels	4 874,12 €
	TOTAL	241 606,12 €

002	Résultat d'exploitation reporté 2024	533 940,89 €
-----	--------------------------------------	--------------

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
21	Immobilisations corporelles	80 454,46 €
	TOTAL	80 454,46 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
10	FCTVA	3 192,43
040	Dotations aux amortissements	347,50 €
	TOTAL	3 539,93 €

001	Solde d'exécution reporté 2024	322 375,23 €
-----	--------------------------------	--------------

BA SPANC - résultat 2024

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	203 408,77 €	241 606,12 €	38 197,35 €
	Investissement	80 454,46 €	3 539,93 €	- 76 914,53 €
Reports N-1	Fonctionnement (002)	- €	533 940,89 €	533 940,89 €
	Investissement (001)	- €	322 375,23 €	322 375,23 €
		=	=	
		Total	283 863,23 €	1 101 462,17 €
				817 598,94 €

Restes à réaliser N+1	Investissement	- €	- €	- €
-----------------------	----------------	-----	-----	-----

Résultat Cumulé	Fonctionnement	203 408,77 €	775 547,01 €	572 138,24 €
	Investissement	80 454,46 €	325 915,16 €	245 460,70 €
		Total cumulé	283 863,23 €	1 101 462,17 €
				817 598,94 €

h) Budget annexe « Parc du Roumois »

Plus aucun emprunt ne subsiste sur ce budget annexe.

Les principales dépenses prévues sur ce budget annexe ont été les suivantes en 2024 :

- La variation des stocks : 408 000 € ;
- Etude pour l'îlot 6 : 10 000 € ;
- Finitions travaux de voirie : 4 000 €.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	14 020,50 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	408 100,90 €
	TOTAL	422 121,40 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	418 171,40 €
77	Produits exceptionnels	0,40 €
	TOTAL	418 171,80 €

002	Résultat d'exploitation reporté	1 291 062,13 €
-----	---------------------------------	----------------

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	418 171,40 €
	TOTAL	418 171,40 €
001	Report d'exécution reporté	401 200,90 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	408 100,90 €
	TOTAL	408 100,90 €

BA Parc du Roumois - résultat 2024

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	422 121,40 €	418 171,80 €	-3 949,60 €
	Investissement	418 171,40 €	408 100,90 €	-10 070,50 €
Reports N-1		+ +		
	Fonctionnement (002)	- €	1 295 011,73 €	1 295 011,73 €
	Investissement (001)	401 200,90 €		-401 200,90 €
		= =		
	Total	1 241 493,70 €	2 121 284,43 €	879 790,73 €

Restes à réaliser N+1	Investissement	- €	- €	- €
-----------------------	----------------	-----	-----	-----

Résultat Cumulé	Fonctionnement	422 121,40 €	1 713 183,53 €	1 291 062,13 €
	Investissement	819 372,30 €	408 100,90 €	-411 271,40 €
	Total cumulé	1 241 493,70 €	2 121 284,43 €	879 790,73 €

i) Budget annexe « Zone d'activités de Thuit-Anger »

Les principales dépenses prévues sur ce budget annexe ont été les suivantes en 2024 :

- Les travaux de voirie : 59 500 € ;
- Remboursement en capital de la dette 266 000 € ;
- Etudes et prestations de services : 102 000 €.

Le capital restant dû de la dette de ce budget annexe s'élève à 1 510 426,14 € au 31 décembre 2024. Elle s'éteindra en 2030.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	87 039,91 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 035 962,70 €
65	Autres charges	0,05 €
66	Charges financières	46 219,95 €
68		44 109,21 €
TOTAL		7 213 331,82 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 107 600,66 €
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	41 217,77 €
75	Autres produits de gestion courante	440 057,39
TOTAL		7 588 875,82 €

002	Résultat d'exploitation reporté 2022	2 863 681,54 €
-----	--------------------------------------	----------------

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 107 600,66 €
16	Emprunts et dettes assimilées	268 343,96 €
TOTAL		7 375 944,62 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
16	Emprunts et cautions	1 262 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 035 962,70 €
TOTAL		7 037 225 €

001	Solde d'exécution reporté 2022	- 2 728 581,53 €
-----	--------------------------------	------------------

BA ZA Thuit Anger - résultat 2024

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	7 213 331,82 €	7 588 875,82 €	375 544,00 €
	Investissement	7 375 944,62 €	7 037 224,70 €	-338 719,92 €
Reports N-1	+ Fonctionnement (002)	- €	2 863 681,54 €	2 863 681,54 €
	+ Investissement (001)	2 728 581,53 €		-2 728 581,53 €
=		=		
Total		17 317 857,97 €	17 489 782,06 €	171 924,09 €
Restes à réaliser N+1	Investissement	- €	- €	- €
Résultat Cumulé	Fonctionnement	7 213 331,82 €	10 452 557,36 €	3 239 225,54 €
	Investissement	10 104 526,15 €	7 037 224,70 €	-3 067 301,45 €
Total cumulé		17 317 857,97 €	17 489 782,06 €	171 924,09 €

j) Budget annexe « Zone d'activités de Quillebeuf »

Les principales dépenses réalisées sur ce budget annexe ont été les suivantes en 2024 :

- Remboursement en capital de la dette : 31 000 €.

Les principales recettes sur ce budget annexe ont été les suivantes en 2024 :

- Revenus des immeubles : 66 200 €.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	3 767,81 €
66	Charges financières	6 993,40 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	38 359,00 €
TOTAL		49 120,21 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	1 878 €
75	Autres produits de gestion courante	68 419,67 €
TOTAL		70 297,67 €
002	Résultat d'exploitation reporté	184 909,55 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	31 603,14 €
TOTAL		31 603,14 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 359 €
	TOTAL	38 359 €

001	Résultat d'exploitation reporté	2 273,35 €
-----	---------------------------------	------------

BA ZA Quillebeuf - Résultat 2024

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	49 120,21 €	70 297,67 €	21 177,46 €
	Investissement	31 603,14 €	38 359,00 €	6 755,86 €
	+	+		
Reports N-1	Fonctionnement (002)	- €	184 909,55 €	184 909,55 €
	Investissement (001)		2 273,35 €	2 273,35 €
	=	=		
	Total	80 723,35 €	295 839,57 €	215 116,22 €
Résultat Cumulé	Fonctionnement	49 120,21 €	255 207,22 €	206 087,01 €
	Investissement	31 603,14 €	40 632,35 €	9 029,21 €
	Total cumulé	80 723,35 €	295 839,57 €	215 116,22 €

2. Encours de la dette

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit par la Communauté de communes en 2025, que ce soit sur le budget principal ou sur les budgets annexes.

L'encours de la dette vous est présenté dans le tableau suivant :

Budget		2023	2024	2025
Budget principal	Emprunts nouveaux	-	-	-
	Capital remboursé	1 421 045 €	1 041 311,97 €	880 403,08 €
	Encours au 01.01.	7 806 644,90 €	6 385 599,24 €	5 344 287,27 €
BA Résidence autonomie	Emprunts nouveaux	-	-	-
	Capital remboursé	136 737,19 €	136 844,63 €	141 584,95 €
	Encours au 01.01.			
BA Assainissement collectif	Emprunts nouveaux	-	-	-
	Capital remboursé	671 357 €	504 791,31 €	469 928,33 €
	Encours au 01.01.		6 004 971,86 €	5 500 180,55 €
BA Zone d'activités de Thuit-Anger	Emprunts nouveaux	-	-	-
	Capital remboursé	258 111,23 €	266 843,96 €	275 888,51 €
	Encours au 01.01.		1 510 426,14 €	1 243 582,18 €
BA Zone d'activités de Quilebeuf	Emprunts nouveaux	-	-	-
	Capital remboursé	30 981,98 €	31 603,14 €	32 236,76 €
	Encours au 01.01.	396 280,56 €	365 298,58 €	333 695,44 €

roumoiseine.fr

Communauté de Communes Roumois Seine en Normandie
666 rue Adolphe Coquelin 27310 Bourg-Achard - ©AdobeStock
Octobre 2025